Modèles linguistiques, XXXI, vol. 62, 2010, p. 83-94.

# La Modalité et le "conditionnel de rumeur" en français et en espagnol

Axelle Vatrican
Université du Sud Toulon-Var
(Babel EA 2649)

## INTRODUCTION

Il existe aujourd'hui en français et en espagnol une forme particulière de conditionnel appelée « conditionnel de rumeur » en français, ou encore, conditionnel de citation (Korzen & Nølke 1990), conditionnel de l'allusion au discours de l'autre (Ducrot 1984), conditionnel d'altérité énonciative (Haillet 2002) ou conditionnel de non prise en charge (Abouda 2001) et en espagnol, « condicional del rumor » (Casado Velarde 1995), « condicional periodístico » (Veiga 1991) ou encore « condicional de información no asegurada » (Lapesa 1977). Cette forme apparaît fréquemment, on le sait, dans la langue des médias, c'est-à-dire, à l'écrit, dans la presse, et à l'oral, dans les journaux télévisés. Notre corpus est ici tiré de la presse.

De manière générale, si les grammairiens s'accordent aujourd'hui à dire que le conditionnel, en français et en espagnol, est un temps et non un mode[1], il n'en reste pas moins que celui-ci acquiert dans un grand nombre de constructions une valeur modale. C'est le cas du conditionnel de rumeur. Après avoir caractérisé le conditionnel de rumeur, je tenterai de répondre aux deux questions suivantes : en quoi le conditionnel de rumeur se distingue-t-il des autres types de conditionnel ? Quelle valeur modale faut-il lui accorder ?

## 1. Définition : origine, nature, forme

### A. ORIGINE.

Qu'en est-il de son origine ? Cet emploi du conditionnel en français, est assez ancien et remonte à une époque antérieure à l'invention de la presse, de la radio et de la télévision. On le trouve déjà en effet, dans des textes juridiques du XVIème siècle :

[1] Comme le dit Martin (1983 : 146, note 58), le conditionnel « n'est pas plus modal que l'imparfait ».

> (1)…appelant de la sentence contre luy donnee par ledict prevost ou sondit lieutenant, par laquelle et pour raison de l'homicide par luy commis en la personne dudict defunct messire Jehan Bourdeau il aurait été condamné à estre pendu et estrangle a une potence qui serait mise et assise sur le grand chemin tendant dudict Estampes à Dommarville (Arrêt du Parlement de Paris, 4 avril 1541)[2].

Ici, ce conditionnel, quelque peu différent de l'actuel conditionnel de rumeur, sert à « rapporter des faits ayant réellement eu lieu, ou des décisions de justice authentiques »[3] ; mais on constate aussi, que l'emploi d'une telle forme permet au locuteur de prendre de la distance par rapport aux faits énoncés[4].

Malgré l'utilisation ancienne d'un conditionnel de sens proche donc, ce conditionnel de rumeur n'est pas toujours présent dans les grammaires. Il ne fait l'objet d'aucun commentaire dans le Grévisse (1993), mais il est commenté sous la dénomination de conditionnel d'« information incertaine » dans la grammaire de Riegel/Pellat/Rioul (1994 : 560). En espagnol, alors qu'il était absent de L'*Esbozo* de la RAE, il fait aujourd'hui l'objet d'un paragraphe dans la *Nueva Gramática de la Lengua Española* (2009 : 23.15m). Précisons que ce conditionnel de rumeur semble tout à fait acceptable en français. En revanche, s'il semble aujourd'hui être pris en compte en espagnol, cela n'est pas sans quelques réticences. Gili Gaya, le premier, (1943 : §129, note 6) n'accorde qu'une simple note de bas de page au conditionnel de rumeur, qu'il considère à l'époque comme une mauvaise traduction de l'anglais ou du français :

> En el siglo actual, aparecen con alguna frecuencia en los periódicos de todos los países hispánicos noticias redactadas de este modo […]. Evidentemente se trata de telegramas traducidos del inglés o del francés. […] Hay que consignar sin embargo, que se trata de un uso reciente y muy limitado. [Bien évidemment il s'agit là de télégrammes traduits de l'anglais ou du français. Il faut cependant préciser que l'usage de ce conditionnel est récent et très limité].

Lázaro Carreter et *El País* pour leur part, condamnent en bloc l'emploi de ce conditionnel. Lázaro Carreter (2001 : 386) parle de 'jerga informativa' (jargon informatif, langue propre au monde de l'information) :

> Es puro francés. *X rencontrerait Y prochainement*. […] Pero el idioma cuenta, para advertir que algo no está comprobado, con propios y acreditados

[2] Cette citation que j'emprunte à Guentcheva (1994 : 16) est elle-même empruntée à Damourette et Pichon.
[3] Ibid.
[4] Il n'a pas été possible de vérifier si cette forme était attestée en espagnol ancien.

> recursos: se dice…, Parece ser que…, Aseguran…, Es probable o posible que… [C'est du français. Mais la langue dispose aussi d'instruments lui permettant d'affirmer qu'un fait n'a pas été vérifié, comme c'est le cas dans 'on dit que, il semble que, on assure que, il est probable, possible que'].

Le *Libro de Estilo* (1991 : 124) édité par le quotidien *El País* parle, quant à lui, d'incorrection grammaticale :

> El uso del condicional en ese tipo de frases queda terminantemente prohibido en el periódico. Además de incorrecto gramaticalmente, resta credibilidad a la información. [Cet emploi du conditionnel est formellement interdit dans la presse. Outre le fait d'être incorrect du point de vue grammatical, il ôte toute crédibilité à l'information donnée].

Bien qu'il ne soit donc pas toujours accepté, il est cependant couramment employé et nous allons à présent essayer de le définir.

B. NATURE.

Le conditionnel de rumeur a fait l'objet d'un certain nombre d'études scientifiques. On retiendra pour le français, l'analyse d'Abouda (2001 : 279). Le conditionnel « journalistique » se définirait ainsi à partir des traits suivants :

(i) il présenterait l'information comme incertaine
(ii) comme étant empruntée à une source distincte du locuteur
(iii) comme étant non assumée, non prise en charge par le locuteur[5].

On retrouve ces trois traits en espagnols :
1) l'idée de non prise en charge de l'information chez Gili Gaya (1943 : 168) : « Se quiere significar que el redactor […] no asegura su veracidad; esta reserva establece una condición implícita » [le rédacteur ne confirme pas la véracité de ses propos].
2) L'idée d'une information incertaine est soulignée par Lapesa (1977: 227) : « se trata de aseveraciones ajenas, suposiciones cuya veracidad no se asegura o rumores no confirmados […] ».
3) L'idée selon laquelle l'information serait empruntée à un autre locuteur est de la même façon, commentée par Lapesa (1977 : 227): « El hablante nada afirma por su cuenta, como si

[5] Gosselin (2001 : 46) en donne les mêmes caractéristiques : source d'information différente du locuteur, information non prise en charge par le premier locuteur et présentée comme incertaine. Il ajoute que « le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend confirmation) ». Selon lui, le procès n'est considéré comme possible que parce qu'il n'est pas connu avec certitude, parce qu'il n'a pas été confirmé. Autrement dit, « même s'il a lieu, le procès reste dans le domaine du possible » (*Ibid.*, p. 64).

se escudara en un dicen que, se rumorea que, implícitos » [Le locuteur ne se prononce pas, comme s'il se retranchait derrière un 'on dit que', 'le bruit court que'].

C'est ce que l'on constate dans les exemples (2) et (3) :

> (2) Un peu plus tôt ce matin, Le Nouvel Observateur affirmait également sur son site que Nicolas et Cécilia Sarkozy auraient, ensemble, cette fois, matérialisé leur séparation (*Le Figaro*, 17 octobre 2007).
>
> (3) Según otras informaciones, los ataques habrían durado toda la noche [selon d'autres informations, les attaques auraient duré toute la nuit] (Fernández López 2007).

L'information est incertaine puisque nous ne sommes pas sûrs que Nicolas et Cécilia aient matérialisé leur séparation ni que les attaques aient duré toute la nuit. Effectivement l'information provient d'une autre source que le locuteur lui-même : le Nouvel Observateur, dans l'exemple français, et d'autres sources d'information, dans l'exemple espagnol. La conséquence en est que le locuteur, celui qui transmet cette information, n'affirme ni la vérité ni la fausseté de l'énoncé.

C. FORME.

Que peut-on dire de sa forme ? Si ce type de conditionnel apparaît très souvent dans la presse, c'est généralement sous sa forme composée, celle d'un conditionnel passé, et non sous sa forme simple, celle d'un conditionnel présent. Haillet (2002 : 76) fait ce constat. Il explique que l'exemple (4) peut apparaître dans les journaux mais que le plus souvent, le journaliste préfère avoir recours, plutôt qu'à un conditionnel présent, au verbe « DEVOIR au conditionnel + infinitif », comme c'est le cas en (5) :

> (4) Christine Bravo animerait à partir du 12 septembre à 18h30 un magazine destiné aux femmes.
>
> (5) François Mitterrand devrait se rendre dans les Pays Baltes à la mi-mai[6].

Pour des raisons de fréquence d'usage, je n'analyserai ici que la forme composée du conditionnel de rumeur. Après l'avoir caractérisé, j'essaierai à présent de montrer en quoi il se distingue des autres types de conditionnel.

[6] Les exemples (5) et (6) sont empruntés à Haillet (2002 : 77).

2. Analyse syntaxique et possibles équivalents

A. Le conditionnel de rumeur : l'une des trois manifestations possibles du conditionnel

On s'accorde en effet aujourd'hui à dire qu'il existe en français, trois types de conditionnel : le conditionnel temporel, le conditionnel d'hypothèse et le conditionnel de rumeur, auxquels il faudrait ajouter en espagnol, le conditionnel de probabilité (*Serían las dos* : il devait être deux heures).

B. En quoi se distingue-t-il d'un conditionnel temporel ?

Le conditionnel temporel tel qu'il apparaît en (6a) peut être paraphrasé par l'exemple (6b) :

(6) a. Je me disais que j'aurais fini ce travail avant la fin de la semaine.
b. Je me disais que {j'allais finir/j'allais avoir fini} ce travail avant la fin de la semaine.

En revanche, cette paraphrase, au moyen de 'allait + infinitif' est impossible avec un conditionnel de rumeur :

(7) Il aurait perdu plus de trente kilos, et a été transféré dans une unité de soins intensifs une semaine avant de se remettre à manger (amnesty.org, 27-10-05).

L'exemple (7) n'est pas l'équivalent de 'il allait perdre' ou 'il allait avoir perdu plus de trente kilos'. De la même façon, en espagnol, (8) ne peut avoir pour équivalent 'iba a visitar' ou 'iba a haber visitado Taiwan'.

(8) El prófugo ex presidente peruano, Alberto Fujimori, habría visitado Taiwan en el mes de enero, pese a su refugio en Japón desde el año 2000, y a la orden de captura internacional decretada por la Interpol (agenciaperu.com, 19-03-03).

Ce conditionnel n'est donc pas l'équivalent d'un futur mais bien d'un passé. Il faudra au contraire le paraphraser comme suit : au moyen du verbe au passé composé suivi de 'paraît-il' en français ou de 'según parece', en espagnol.

(9) Il a, paraît-il, perdu plus de trente kilos.

(10) Según parece, Alberto Fujimori, ha visitado/visitó Taiwán en el mes de enero.

C. En quoi le conditionnel de rumeur se distingue-t-il du conditionnel d'hypothèse ?

Le seul nom de 'conditionnel' a conduit ceux qui se sont interrogé sur sa nature à y voir la marque d'une condition implicite. En français, d'après Bally (1944 : 49), le conditionnel, comme son nom l'indique, véhicule la représentation d'une condition[7]. Voici ce que nous dit celui-ci :

> Mais le propre du conditionnel, c'est d'abord d'imaginer un procès, dont la réalisation dépendrait d'une condition également imaginaire : c'est une simple supposition, une pure création de l'esprit.

C'est une idée qu'il faut examiner. Une phrase au conditionnel de rumeur, véhicule-t-elle ou sous entend-elle une condition ? Dans une subordonnée de condition du type « si tu te couchais plus tôt, tu serais moins fatigué », la réalisation de la proposition principale exprimée au conditionnel (B) demeure subordonnée à la réalisation de la subordonnée de condition (A) introduite par *si* et suivie de l'imparfait de l'indicatif. Pour que B se réalise, il faut accomplir A. Reprenons les exemples (7) et (8). On obtient un conditionnel d'hypothèse si l'on ajoute une subordonnée de condition comme celles qui apparaissent en (11) et (12) :

> (11) S'il avait prolongé sa grève de la faim, il aurait perdu plus de trente kilos.
>
> (12) Habría visitado Taiwán si no hubiera tenido tantas obligaciones.

Mais en introduisant cette subordonnée de condition, on présuppose alors que les procès 'perdre trente kilos' et 'visiter Taiwan' n'ont pas eu lieu et que de toute façon, ils ne pourront avoir lieu, ce qui est contraire au sens même de ces deux énoncés exprimés au conditionnel de rumeur. A quel type de subordonnée peut-on alors associer les conditionnels qui nous sont présentés ici ?

En fait, la seule subordonnée de condition qu'il soit ici possible de sous-entendre, est une conditionnelle qui porterait non pas sur la réalisation possible des faits exprimés par l'énoncé (*perdre trente kilos, visiter Taiwan*) mais une subordonnée qui porterait sur la vérité, sur la confirmation des faits présentés par le locuteur ; autrement dit, la condition ne se rapporterait pas au contenu de l'énoncé mais à l'acte d'énonciation. Cette information est-elle considérée comme vraie ? A quelle condition peut-on dire qu' 'il a perdu plus de trente kilos' ou qu''il a visité Taïwan' ? On pourrait alors sous-entendre une conditionnelle du type :

> (13) Si cette information était vraie, confirmée, si les rumeurs actuelles sont exactes [on serait en droit d'affirmer qu'il a perdu trente kilos] il aurait perdu trente kilos…

[7] Rappelons que Gili Gaya (1943 : 168) y fait également allusion.

(14) Si fuese una información cierta, de ser ciertos los rumores, el prófugo habría visitado Taiwán.

Un conditionnel de rumeur, doit ainsi pouvoir être paraphrasé par un verbe au passé composé suivi de 'paraît-il', être introduit par une subordonnée du type 'si les rumeurs sont exactes' et rejeter la paraphrase 'allait+infinitif'. Il est possible de rattacher ce conditionnel de rumeur à une subordonnée introduite par 'si' mais il faut que celle-ci porte sur la vérité, le caractère vrai ou faux des faits présentés (l'énonciation) et non sur la réalisation ou la non réalisation de l'action exprimée par la proposition (l'énoncé). Pour terminer, j'essaierai d'étudier le type de modalité qu'il est possible de lui associer.

## 3. Modalité

Définir la notion de modalité n'est pas chose facile et je ferai à ce sujet un bref rappel. Il est d'usage de reprendre la définition de Bally[8]. Celui-ci explique que la modalité est « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit ». La question est de savoir qui désigne le sujet pensant. Ce sujet pensant en effet, peut désigner soit le locuteur, le sujet parlant, soit le sujet grammatical de l'énoncé (qui peut ou non coïncider avec le sujet parlant).

### A. MODALITE EPISTEMIQUE.

Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit bien du point de vue du sujet parlant ; celui-ci semble a priori, exprimer son incertitude, ses doutes face à l'énoncé. C'est une modalité tournée vers le 'locuteur' (et non l'acteur, 'il doit visiter Taïwan', expression d'une modalité tournée vers le sujet 'il'). (15a) sera paraphrasé par (15b), et (16a) par (16b).

(15) a. Il aurait perdu plus de trente kilos, et a été transféré dans une unité de soins intensifs une semaine avant de se remettre à manger (amnesty.org, 27-10-05).

b. {Il se peut que/ il est possible qu'} il ait perdu trente kilos.

(16) a. El prófugo ex presidente peruano, Alberto Fujimori, habría visitado Taiwan en el mes de enero, pese a su refugio en Japón desde el año 2000, y a la orden de captura internacional decretada por la Interpol (agenciaperu.com, 19-03-03).

b. {Puede que/es posible que} haya visitado Taiwan, es posible que' ['il se peut qu'il ait visité Taïwan', 'il est possible que'].

[8] J'emprunte cette citation à Meunier (1974 : 9).

C'est la raison pour laquelle on accorde en général à ce type de conditionnel une valeur modale de nature 'épistémique', étant entendu que la logique épistémique, comme le dit Lyons (1990 : 412) « traite de la structure logique des assertions qui assertent ou impliquent qu'une proposition donnée, ou un ensemble de propositions, fait l'objet d'une connaissance ou d'une croyance ». Palmer (1986 : 51), pour sa part, associe le terme 'épistémique' à « tout système modal qui permet de traduire le degré d'engagement du locuteur vis-à-vis de son énoncé »[9]. On associe très souvent la modalité épistémique à la notion d'hypothèse, de possibilité. Ici, le locuteur présente ces faits comme possibles.

B. VALEUR EVIDENTIELLE.

Or cette valeur modale d'hypothèse, d'incertitude pour le conditionnel de rumeur a été bien souvent discutée. Il faut en effet, ajouter que le locuteur exprime son incertitude, ses doutes quant à la réalisation des faits énoncés, non par engagement personnel, ou par conviction, mais parce que ces faits lui ont été communiqués par une autre personne, considérée ici comme un second locuteur. Lorsque je lis *il aurait perdu plus de trente kilos*, dans l'exemple (15), je dois comprendre 'il a paraît-il, perdu trente kilos', 'on dit qu'il a perdu trente kilos', 'j'ai entendu dire qu'il avait perdu trente kilos'. Ce locuteur qui rapporte des faits tient l'information d'une autre source, qui est un locuteur 2 dont on doit nécessairement supposer l'existence[10].

Il faudrait donc nuancer ce qui vient d'être dit un peu plus haut. A la différence d'un énoncé comme 'il se peut qu'il ait perdu plus de trente kilos', paraphrase qui avait été utilisée précédemment, dans laquelle l'information 'perdre plus de trente kilos' est attribuée au seul locuteur, 'il aurait perdu plus de trente kilos' implique l'existence d'un second locuteur, source première de l'information. C'est aussi la différence que l'on pourrait faire en espagnol entre le conditionnel de 'probabilité' et le 'conditionnel de rumeur'. La langue espagnole dispose d'un conditionnel de probabilité, proche en apparence, du conditionnel de rumeur. Cependant, on notera que dire 'serían las diez' ne revient pas à dire 'il paraît qu'il est 10h', mais simplement 'il doit être 10h', 'il se peut qu'il soit 10h'. Le 'je' locuteur dans cet énoncé est la seule source d'information.

Le conditionnel de rumeur aurait donc essentiellement, une valeur 'évidentielle' (modale ou non, tel est le problème). La notion d'évidentialité, traduite directement de l'anglais, à tort ou à raison, a le sens de « moyens de justification » et est associé à l'étude des sources du savoir dans un énoncé, c'est-à-dire à l'expression du mode de création et/ou de récolte de l'information. Je reprends la définition de Dendale & Tasmowski (1994 : 5) : « un marqueur évidentiel est une expression langagière qui apparaît dans l'énoncé et qui indique si l'information transmise dans cet énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui ou si elle a

[9] Je traduis les propos de Palmer : « the term 'epistemic' should apply […] to any modal system that indicates the degree of commitment by the speaker to what he says ».

[10] Cette analyse du conditionnel, dans le cadre de la « polyphonie », a été longuement développée par Haillet (2002).

été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception ». Le conditionnel de rumeur a une valeur « évidentielle » car il permet de comprendre que le locuteur a obtenu cette information par ouï-dire ou par emprunt (ce que nous avions paraphrasé par 'on dit que', 'il paraît'). Ce que permet d'exprimer le conditionnel de rumeur est simplement « je dis qu'on m'a dit que » et non « je dis qu'il est possible que »[11]. Il se caractériserait avant tout par sa valeur 'évidentielle'.

C. MODALISATION « ZERO ».

De cette valeur 'évidentielle' découle naturellement celle de 'non prise en charge de l'information'. Le locuteur en fait ne se prononce pas sur sa valeur de vérité. Il ne prend en charge ni la vérité ni la fausseté de 'il a perdu trente kilos' en (15) ni celle de 'il a visité Taiwan' en (16). Le seul rôle du conditionnel de rumeur est d'introduire une proposition assertée, attribuée à autrui. Ainsi, selon Abouda (2001 : 279), « la valeur basique du conditionnel journalistique n'est autre que l'expression d'une non prise en charge (…) de son énoncé par le locuteur ». Kronning (2002 : 567) parle ainsi d'une modélisation 'zéro' par laquelle le « locuteur de cet énoncé montre au sens de Wittgenstein qu'il ne prend pas en charge son contenu véridicible ». Il y aurait en quelque sorte un degré zéro de l'engagement du locuteur dans son discours.

Si on le compare à 'il se peut que', on pourra dire que dans ce cas, le locuteur se prononce, c'est-à-dire qu'il s'engage personnellement vis-à-vis de la probable réalisation de l'énoncé. Il formule déjà explicitement l'idée d'une probabilité. (17) tend déjà vers le probablement vrai. Il a probablement ou peut-être perdu trente kilos.

(17) Il se peut qu'il ait perdu trente kilos.
(18) Il se peut qu'il ait perdu trente kilos, mais le contraire peut-être vrai aussi.

L'exemple (18) prouve aussi qu'il se peut qu'il ne les ait pas perdus.

En revanche, l'exemple (19) ne tend ni vers le 'vrai' ('il a perdu trente kilos'), ni vers le faux, ('il n'a pas perdu trente kilos'). L'énoncé (20) est ainsi irrecevable.

(19) Il aurait perdu trente kilos.
(20) *Il aurait perdu trente kilos mais le contraire peut être vrai aussi.

Le locuteur dans l'emploi qu'il fait du conditionnel de rumeur, ne s'engage pas, ne se prononce pas sur la vérité ou la fausseté de l'énoncé.

[11] Rappelons que Palmer (1986 : 51) fait aussi cette distinction. Il explique : « There are at least four ways in which a speaker may indicate that he is not presenting what he is saying as a fact, but rather : (i) that he is speculating about it (ii) that he is presenting it as a deduction (iii) that he has been told about it (iv) that it is a matter only of appearance, based on the evidence of (possibly fallible) senses ».

Pour notre part, on considérera que si effectivement, la modalité épistémique ‘d’incertitude’, de probabilité est absente d’un tel énoncé, et ne peut définir le conditionnel de rumeur, sa valeur modale n’en demeure pas moins épistémique puisque ne pas se prononcer sur la valeur de vérité (le vrai ou le faux) de l’énoncé, c’est déjà adopter une attitude personnelle, prendre position par rapport à l’énoncé (cf. définition de Lyons 1990). Le locuteur ne dit pas que les faits sont incertains, il dit qu’on lui a rapporté ces faits et nous en déduisons que ces faits sont incertains[12]. A cette valeur épistémique de neutralité, de ‘modalisation zéro’, s’ajoute celle d’évidentialité puisque l’information est transmise par un second locuteur dont on doit nécessairement présupposer l’existence.

## CONCLUSION

Ce travail a permis de définir le conditionnel de rumeur en français et en espagnol. Le conditionnel dit ‘de rumeur’ se définit par le fait qu’il ne puisse être remplacé par la périphrase ‘allait + infinitif’/ ‘iba +infinitif’ ; en revanche, il peut être paraphrasé par un verbe au ‘passé composé’ suivi de ‘paraît-il’/’passé composé’+ ‘según parece’, et éventuellement sous-entendre une subordonnée de condition ‘si les rumeurs actuelles le confirment’/ ‘si lo confirman los rumores actuales’. D’un point de vue modal, le conditionnel de rumeur en espagnol et en en français, véhicule une lecture de type ‘épistémique’ car le locuteur prend position en refusant de se prononcer sur la vérité, c’est-à-dire, sur le caractère vrai ou faux de l’énoncé. A cette valeur ‘épistémique’, s’ajoute une valeur ‘évidentielle’ par le simple fait que le conditionnel de rumeur permet de présenter l’information comme empruntée à un second locuteur.

## BIBLIOGRAPHIE

ABOUDA, L., 2001, « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », *in* P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, p. 277-294.

[12] La modalité épistémique n’apparaît en quelque sorte que par inférence dans l’énoncé, et non de manière explicite comme dans l’emploi de ‘il se peut que’.

ALARCOS LLORACH, E., 1970, « Cantaría: modo, tiempo y aspecto », in *Estudios de gramática funcional del español*, Madrid, Gredos, p. 95-108.

BALLY, C., 1944, *Linguistique générale et linguistique française*, Berna, Ed. Francke.

CASTRONOVO, B. J., 1990, « La categoría verbal de modo en la tradición gramatical española », *in* I. Bosque, *Indicativo y subjuntivo*, Madrid, Taurus, p. 66-80.

CASADO VELARDE, M., 1995, « El lenguaje de los medios de comunicación », *in* M. Seco & G. Salvador (éds.), *La lengua española hoy*, Madrid, Fundación Juan March, p. 153-164.

CHARAUDEAU, P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.

DENDALE, P. & TASMOWSKI, L., 1994, « L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir », *Langue française*, 102, p. 3-8.

DENDALE, 1999, « 'devoir' au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel », *in* S. Vogeleer, A. Borillo, et al. (éds.), *La modalité sous tous ses états*, Amsterdam-Atlanta, Cahiers Chronos, p. 7-28.

DENDALE, P., 2001, « Les problèmes linguistiques du conditionnel français », *in* P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, p. 7-18.

DUCROT, O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

EL PAÍS, 1991, « El condicional de rumor », in *Libro de estilo*, Madrid, Ed. El País.

FERNÁNDEZ LÓPEZ, J., 2007, « Condicional de rumor o de información no asegurada », www. culturitalia.uibk.ac.at/hispanoteca.

GILI GAYA, 1943, *Curso superior de sintaxis española*, Barcelona, Vox, [1993].

GOSSELIN, L., 2001, « Relations temporelles et modales dans le 'conditionnel journalistique'», *in* P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, p. 45-66.

GREVISSE, M., 1993, *Le bon usage*, 13ème édition, Paris & Louvain-La-Neuve, Duculot.

GUENTCHEVA, Z., 1994, « Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français », *Langue française*, 102, p. 8-23.

HAILLET, P., 2002, *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*, Paris, Ophrys.

KORZEN, H. & NØLKE, H., 1990, « Projet pour une théorie sur les emplois du conditionnel », *Actes du XIème Congrès des Romanistes Scandinaves*, Trondheim, Université de Trondheim, p. 301-312.

KRONNING, H., 2002, « Le conditionnel 'journalistique' : médiation et modalisation épistémiques », *XVème congrès de romanistes scandinaves*, 12-17 août 2002, p. 561-575.

LAPESA, R., 1977, « Tendencias y problemas actuales de la lingüística española », *in* R. Lapesa (éd.), *Comunicación y lenguaje*, Madrid, Karpos, p. 203-229.

LÁZARO CARRETER, F., 2001, *El dardo en la palabra*, Barcelona, Galaxia Gutenberg/ Círculo de lectores.

LYONS, J., 1990, *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.

MARTIN, R., 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

MEUNIER, A., 1974, « Modalité et communication », *Langue française*, 102, p. 8-25.

PALMER, F. R., 1986, *Mood and modality*, Cambridge University Press.

REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, *Nueva Gramática de la Lengua Española*, 2009, Madrid, Espasa.

RIDRUEJO, E., 1999, « Modo y modalidad. El modo en las subordinadas sustantivas », *in* I. Bosque & V. Demonte (éds.), *Gramática descriptiva del español*, Madrid, Espasa, chap. 49.

RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. & RIOUL, R., 2009 [4ème éd. 1994], *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

VEIGA, A., 1991, *Condicionales, concesivas y modo verbal en español* (Verba Anexo 34), Santiago de Compostela, Universidad de Santiago de Compostela.

WILMET, M., 2001, « L'architectonique du 'conditionnel' », *in* P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*, Paris, Klincksieck, p. 21-43.

REFERENCES

www.agenciaperu.com, 19-03-2003.

www.amnesty.org, 27-10-2005.

www.culturitalia.uibk.ac.at/hispanoteca/Gram%C3%A1ticas/Gram%C3%A1tica%20espa%C3%B1ola/Condicional%20de%20rumor.htm.